

C de n seil de Quartier

**Votre
compte
rendu**

RÉUNION DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022 - Maison des associations

VILLAGE



SYLVIE PIRIOT

Coprésidente habitante



LILIANE WEIBLEN

Coprésidente élue

> Point général avec la police municipale

- **Des vitesses excessives ont été constatées** au carrefour des rues de l'Aviation, Allendé, Desmoulins et Chavorlay. La police répond que des contrôles seront effectués rue Chavorlay.

- Le problème déjà évoqué des ferrailleurs, allée des Parcs, perdure depuis des années. La condamnation des places de stationnement ne fait que déplacer le problème. Régulièrement, des contrôles sont effectués : ils établissent que ce sont des citoyens en règle qui ont le droit de stationner. Néanmoins, cinq véhicules ont été enlevés.

- **Pourquoi l'avenue de l'Aviation est-elle limitée à 50 km/h alors que le chemin de Saint-Martin est limité à 70 Km/h ?** Tout simplement car il y a un feu tricolore sur la rue de l'Aviation et non sur l'autre voie.

- **Dans le cadre des travaux de l'école, rue des Garenes, deux passages piétons obligatoires temporaires ont été réalisés.** Or, il a été constaté qu'aucune voiture ne s'arrête pour laisser passer les piétons. Cela est particulièrement dangereux le matin et le soir : l'information sera transmise au service voirie. La consigne de rester vigilants

sera donnée aux équipages de police municipale.

- **Est-il prévu d'ajouter des caméras dans d'autres endroits (comme aux abords du nouveau collège, par exemple) ?** Pour information, plusieurs caméras ont été déployées récemment :

- > Sur la place Johnny Hallyday
- > Sur le chemin de Revaion
- > Sur le parking chemin des Carres
- > Sur le boulevard de la Cité Berliet, angle chemin de Revaion
- > À l'angle du boulevard de la Cité Berliet et de la rue du Dauphiné

- **Est-ce que la vidéo -verbalisation est opérationnelle ?** Oui, pour les infractions de stationnement.

- **338 caméras sont actives sur la ville** et accompagnent et soutiennent les équipages de police.

- **Quels sont les droits des citoyens par rapport aux nuisances animales, en terme sonore ?** La police municipale doit constater les nuisances sonores pour rentrer en contact avec le propriétaire.

- **L'agent de police rappelle qu'il ne faut pas hésiter à appeler** au 04 78 20 00 95, tous les jours de 18 h 30 à 4 h 10 le matin.

> Point d'information sur la fibre optique

La Ville a interpellé l'ARCEP qui est l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Distribution de la Presse, pour qu'elle se saisisse des problèmes que nous rencontrons avec les opérateurs. Pour stopper le vandalisme des armoires, la Ville va imposer par arrêté municipal que les opérateurs se déclarent au préalable sur une

plateforme avant leur intervention. Des contrôles seront effectués par la police municipale et les intervenants devront prouver qu'ils se sont bien déclarés. Si ce n'est pas le cas, des poursuites seront engagées.

> Retour sur la déambulation des Cavalcades

Cette manifestation a été portée par le centre social La Carnière, la Ville, le Cercle Iulius Victor et le conservatoire. La déambulation s'est faite à partir de deux groupes scolaires (Jean-Jaurès et Jean-Jacques Rousseau) avec pour point d'orgue un spectacle de feu exceptionnel sur la place Bruno Polga. Cette fête a remporté un très beau succès.

> Bilan de la fête des lumières du 17 décembre



Une première édition s'est déroulée conjointement dans le centre-ville et au Village. Les deux défilés se sont rejoints vers le marché de Noël pour une prestation féérique.

> Retour sur «Saint-Priest en lumières»

Ce concours a été lancé pour la 2^e fois fin 2021. Les inscriptions se sont faites en ligne. Cette édition s'est étoffée avec la catégorie vitrines. Plusieurs participants ont illuminé balcons, maisons et jardins pour animer les rues de la ville, et les récompenses ont été remises aux lauréats le 17 février.

> Retour d'informations sur la commission «Préserver et valoriser le patrimoine san-priod»

L'objectif est de développer de la réflexion et des actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine à l'échelle de la commune, portant sur tous les champs du patrimoine : bâti, urbain, industriel, naturel et paysager, historique et petit patrimoine. Deux nouveaux projets ont été présentés aux conseillers de quartier et aux associations présentes :

- nouveau projet de construction au 42 avenue Jean Jaurès (17 logements avec 19 stationnements)
- le déplacement de l'étude notariale dans le secteur du Village

> Retour d'informations du groupe travail événementiel

En 2022, les huit conseils de quartier fêteront avec vous leurs 20 ans d'existence ! Le groupe de travail interquartiers prépare avec les conseillers de quartier des événements dans tous les quartiers de la Ville. Concernant le secteur du Village, il est retenu de programmer une animation/ exposition autour du thème de la vigne, avec la San-Priode (au départ de l'allée Beauséjour). Nous vous tiendrons informé très prochainement des dates.

> Retour d'informations du groupe de travail budget participatif

Un budget de 20000€ est attribué à chaque conseil de quartier, pour des aménagements d'intérêt général.

Des projets sont proposés :

- **Remplacement des plaques historiques** dans un matériau composite résistant aux intempéries.

- **À quoi pourrait servir le hangar situé au début de l'allée Beauséjour ?** Le conseil de quartier va faire un état des lieux, et une réflexion collective va se mettre en place pour proposer des idées. Vous serez conviés à donner votre avis lors d'une rencontre avec le conseil de quartier.

> Mise en place d'un groupe de travail sur la propreté

La propreté est un sujet qui interpelle. Le conseil de quartier souhaite former un groupe de travail Propreté. L'intérêt serait de programmer un nettoyage ponctuel, plusieurs fois par an mais également d'étudier les solutions pour que les lieux qui servent habituellement de décharge soit respecté. Le conseil de quartier fera appel aux bonnes volontés, si la démarche vous intéresse, vous pouvez vous inscrire en leur écrivant à l'adresse suivante : democratilocale@mairie-saint-priest.fr

> Tour de table et questions diverses

Passerelle du BUE (boulevard urbain Est)

Fermeture courant octobre du boulevard de la Porte des Alpes. Il s'agissait d'une fermeture en urgence pour sécuriser la structure. Les études sont toujours en cours sur la solution technique à mettre en œuvre : remplacement des arches existantes avec un matériau plus pérenne, ou modification du système de portance du tablier. La sécurité de l'ouvrage est assurée actuellement par un dispositif d'étalement.

Rue d'Alsace

La Ville reçoit de nombreuses plaintes de riverains sur le mauvais état de la voie. La Ville a demandé à la Métropole d'étudier une remise en état de la chaussée. Également, des craintes sont exprimées sur les impacts du projet Campus Porte des Alpes en termes de reports de circulation et de suppressions de stationnement.

Voierie

Les pavés manquants sur le bas de la Grande rue et place Bruno Polga sont en cours de remplacement.

Grande Rue (n°10 - Crédit Agricole)

Remplacer les balises de signalisation routière sur les îlots pour éviter le stationnement. À noter : des caméras de vidéo-verbalisation sont installées à l'angle rue des Cèdres bleus.

Rue du Chavorlay

Installation de balises de signalisation routière pour éviter l'évitement du coussin. La rue du Chavorlay sert de shunt entre la rue du Dauphiné et la rue de l'Agriculture, et la limitation de vitesse n'est pas respectée.

Le marquage au sol « zone 30 » n'est pas préconisée dans le cas d'une limitation à 30 dans une rue, mais le panneau est peu visible. Des comptages seront réalisés.

Arrêt de tram

Mauvaise synchronisation du feu pour le tram arrêt Hauts Feuilly : besoin de précision au carrefour avec rue Desmoulins ou allée des Parcs ?

> Information mairie

Rétrospective des aménagements réalisés dans votre secteur :

- Création du chemin piéton du Borgeai

entre les jardins de l'aviation et le chemin du Lortaret

- **Rue de l'Aviation** : reprise de la chaussée, mise en place de feux tricolores à la sortie de Boehringer Ingelheim. Limitation de la voie à 50km/h au lieu de 70.

- **Parc Technologique et Hauts de Feuilly** : installation d'agrès de sport en plein air

- **Avenue H. Boucher** : installation de box vélos sécurisés

- **Rue de l'Agriculture** : en 2022, enfouissement des réseaux et requalification complète de la voie (sens unique) entre Griottiers et Déserte

- **Rue Gambetta** : enfouissement des réseaux (fin en 2022) et requalification de la rue entre Garennes et Grande Rue (sens unique descendant)

- **Création d'un parking** en haut du GS Jean Macé élémentaire

- **Parking J.-J. Rousseau** : création d'une fresque murale et d'un mur végétal sur le parking

- **Rue J. Reynaud** : création d'une place PMR devant le kiné

- **Square Reynaud** : reprise de la structure de jeux

- **Rue Racine** : reprise des places de stationnement et création d'un parking au fond de la rue suite aux constructions de Vinci. Reprise de l'allée Beauséjour.

- **Rue Parmentier** : reprise du square en cours (Ville) et requalification de la voie mise en sens unique

- **Rue P. Corneille** : requalification de la voie avec mise en sens unique.

VILLE DE
SAINT-PRIEST ▶

Contact mairie «Conseils de quartier» :

Marc Giangreco

Tél. 04 72 23 49 40

Mail : democratilocale@mairie-saint-priest.fr

Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest

Service Démocratie locale - Place de l'Hôtel

de Ville Charles Ottina - 69800 Saint Priest

Le Conseil de quartier
«Village» c'est...

29 conseillers de quartier (membres du bureau en gras) :

ARCHIER L., **BOMMARITO J.**, CHARMONT F.,

CUSIN-MASSET P., DECHELLE A., DI CARLO J.-J.,

DOGER C., DUBOS J., **DUBRUC M.**, **DURAND-VALENTIN S.**,

FAURE M.-A., GAGNIERE E., GROSSO L., HERAULT G., MARQUES T., **MARTINO A.**, **MEUNIER P.**,

MIGNON-RISSE L., MURARD G., ORIOL M., **PARENTHOËN M.**, PENET A.-R., **PILLON J.-J.**, **PIRIOT S.**,

PRAT E., ROBARDET J., SAVARIN P., **SERVE E.**, VESCOVI A.-M.

